

LICENCE PROFESSIONNELLE

Activités Juridiques : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs Formation en Alternance

Cette formation de niveau Bac+3 associant la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Rennes et Askoria, organisme de formation aux métiers de l'intervention sociale, vise à former les mandataires judiciaires à la protection des majeurs de demain.

* Ouverture sous réserve de publication de la fiche RNCP

Publics

Ce diplôme est ouvert :

- à toute personne ayant une bonne connaissance des publics vulnérables en particulier pour les personnes en reconversion professionnelle
- à toute personne ayant validé 120 ECTS dans le cadre d'une licence universitaire (droit, économie, gestion, AES), d'un B.U.T (Carrière sociales, Carrières juridiques), d'un B.T.S (Economie Sociale et Familiale, Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social, Banque, Gestion et Assurances)

Objectifs

Cette formation est obligatoire pour exercer à titre professionnel les mesures de protection juridique ; elle est visée par le décret no 2023-1379 du 28 décembre 2023 relatif aux conditions d'exercice des mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Elle vise l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs.

Compétences développées

La formation permet de développer des compétences multiples : droit, gestion, connaissance des publics vulnérables.
Cette Licence Professionnelle aborde les savoir-faire et savoir-être du mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans un cadre pluridisciplinaire.

Les plus de la formation

- le partenariat avec Askoria
- l'enseignement délivré par des acteurs majeurs du monde tuteur
- le lien privilégié avec le milieu professionnel
- l'analyse approfondie de situations professionnelles grâce à un accompagnement spécifique

PROGRAMME

La formation se déroule autour de 4 blocs de compétences délivrés sur deux semestres :

Bloc de compétences 1 Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations

Bloc de compétences 2 Adapter l'accompagnement à la personne protégée

Bloc de compétences 3 Agir en tant que professionnel de la protection juridique

Bloc de compétences 4 Approfondir ses savoirs professionnels

CONTACTS

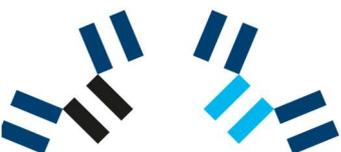
Service Formation
Continue et Alternance
(SFCA)
PNRB, Campus de Beaulieu
263 Av Général Leclerc
35042 Rennes CEDEX
formation-
continue.univ-rennes.fr

Chargée de mission
Charlotte GARNICHE
[Charlotte.garniche@univ-
rennes.fr](mailto:Charlotte.garniche@univ-rennes.fr)
02 23 23 38 86

Assistante de formation
Amandine BAZIN GUÉZOU
[Amandine.bazin@univ-
rennes.fr](mailto:Amandine.bazin@univ-rennes.fr)
02 23 23 47 31

Responsables
pédagogiques
**Sylvie MOISDON
CHATAIGNER**
Professeure d'Université
Université de Rennes /
Faculté de droit et de
science politique

Annabelle BAUDRY-MERLY
Formatrice-Coordinatrice
Askoria



Organisation pédagogique

Durée : la formation se déroule de septembre à juillet, en alternance et en présentiel.

Volume total : 475h

Lieu de la formation : Faculté de Droit et de Science Politique & Askoria - Rennes

Début des cours : septembre

Début en entreprise : septembre

Modalités de validation

Validation de la licence professionnelle : moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 par bloc de compétences.

Les MCCC détaillées par diplôme sont votées chaque année en CFVE et sont consultables sur l'ENT des étudiants et stagiaires inscrits en formation.

ET APRÈS ?

Perspectives d'emploi

- L'objectif principal de cette licence professionnelle est de vous préparer à l'exercice de la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Cette profession peut s'exercer sous différentes modalités au sein d'une structure tutélaire, d'un établissement hospitalier ou médico-social (code ROME K1102) ou en tant que mandataire individuel
- Elle permet aussi de mettre en œuvre un accompagnement adapté des majeurs protégés dans le cadre des fonctions du secteur tertiaire comme les banques, les assurances ou encore les mutuelles (code ROME K1205)

CANDIDATER

Prérequis

Avoir validé 120 crédits ECTS, dans les disciplines suivantes : droit, gestion, économie ou travail social.

Connaître ou avoir une expérience de l'accompagnement des publics vulnérables

Sélection

Sélection après examen du dossier pédagogique et / ou entretien de recrutement avec le jury de la formation

Outre la sélection sur critères académiques, l'accès définitif à la formation est conditionné à la signature d'un contrat avec une entreprise d'accueil dont la mission proposée sera soumise à l'approbation du responsable pédagogique.

Réunion d'information : le **12 mars à 17h00** pour y participer merci de vous inscrire sur :

<https://evento.renater.fr/survey/reunion-d-information-mandataire-judiciaire-a-la-protection-des-majeurs-2to8xnak>

Dates de dépôt de dossier : du 12 février au 25 avril 2024

Date des entretiens : le 22 ou 31 mai 2024

Constitution du dossier

- Dossier de candidature : en ligne sur le site
 - o Formation initiale, alternance <https://candidatures.univ-rennes.fr>
- Photocopie des diplômes et/ ou relevé de notes
- CV et lettre de motivation | photo d'identité | attestations professionnelles ...

Prix de la formation

En apprentissage, le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise d'accueil (se référer au tarif socle France Compétences)

REFERENTIEL

Type de diplôme :	Licence professionnelle	Niveau : Bac+3	N° RNCP : en cours de publication
Mention :	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	N° CPF :	
Format de la formation :	Présentiel		
	Alternance : Contrat de professionnalisation – Contrat d'apprentissage		
Financement CPF :	Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation		



